



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chaouenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOU, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004570

Rapport n°9.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, modifiée par délibération du 30 juin 2016, donné délégation au Président pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Président dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 22 novembre 2018 a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice –Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau a nommé M. Nicolas BODIN comme un secrétaire de séance.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Convention-cadre de coopération transfrontalière avec la Ville de Lausanne

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la convention-cadre de coopération transfrontalière avec la ville de Lausanne,
- a autorisé le Monsieur le Président à signer la convention-cadre.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 29 novembre 2018 a pris les décisions suivantes :

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 29/10/18

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- a ouvert la séance du Bureau,
- a procédé à la vérification du quorum,
- a annoncé les pouvoirs reçus pour la séance,
- a invité les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- a nommé Monsieur Jean-Yves PRALON comme secrétaire de séance,
- a approuvé le procès-verbal de la séance de Bureau du 29/10/2018.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Garanties d'emprunt - Compétence Economie (novembre 2018)

MM. JY. PRALON et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la demande de garantie d'emprunt déposée en matière d'économie par SEDIA pour un montant total de 1 125 000,00 €,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Pertes sur créances irrécouvrables

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'admission en non-valeur et abandons de créances de :

- 14 674,53 € TTC au titre du Budget Principal ;
- 2 145,21 € TTC (2 120,21 € HT) au titre du Budget Transports ;
- 171 433,87 € TTC (soit 155 848,97 € HT) au titre du Budget Déchets ;
- 10 558,61 € TTC au titre du Budget Conservatoire ;
- 669,02 € TTC (631,72 € HT) au titre du Budget Eau (Dispositif Solidarité Eau) ;
- 465,06 € TTC (422,78 € HT) au titre du Budget Assainissement (Dispositif Solidarité Eau).

Avenant n°1 à la convention de groupement de commandes et d'utilisation de la station carburant de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes et d'utilisation de la station carburant de la Ville de Besançon entre la Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, le Département du Doubs et le SYBERT,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant.

Ressources humaines

Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement (DG, DGST, Pôle RH, SYBERT, DEA, DSI, Architecture)

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur le recrutement :
 - pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de directeur général adjoint des services techniques, directeur du département espaces publics à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - pour une durée indéterminée d'un agent contractuel sur le poste de chef de service de la communication interne à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - d'un agent contractuel sur le poste de responsable du service prévention au sein du SYBERT, à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article de l'article 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - d'un agent contractuel sur le poste de responsable d'exploitation de centre de tri de déchets ménagers au sein du SYBERT à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - d'un agent contractuel sur le poste de technicien incinération au sein du SYBERT à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- s'est prononcé favorablement sur le renouvellement :
 - d'un agent contractuel sur le poste de poste de chargé de mission Relations avec les Elus au sein de direction générale des services à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - d'un agent contractuel sur le poste de de technicien travaux (concepteur projeteur) au sein du département eau et assainissement à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
 - d'un agent contractuel sur le poste de technicien maintenance et assistance informatique au sein de la direction des systèmes d'information à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

- d'un agent contractuel sur le poste de technicien en électricité au sein de la Direction Architecture à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Demande de prise en charge exceptionnelle suite à un stationnement irrégulier de caravanes

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution exceptionnelle d'une aide d'un montant de 1 000 € à l'association sportive A.E.P Etoile de Pouilley-les-Vignes pour les dommages subis.

Contrat de Ville - Appel à projets 2018 - Troisième programmation

A l'unanimité, le Bureau :

- a pris connaissance de la 3^{ème} programmation de l'appel à projets 2018 du Contrat de Ville du Grand Besançon,
- s'est prononcé favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 29 000 € :
 - Au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - 10 000 € à l'association pour la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV),
 - 10 000 € à l'association PARI ;
 - Au titre du volet Sport :
 - 1 000 € à l'association Entente Roche-Novillars ;
 - Au titre du volet Culture et Expression artistique :
 - 4 000 € au Carrefour d'Animation et expressions musicales (CAEM) ;
 - Au titre du volet Lutte contre les discriminations et égalité femmes/hommes :
 - 4 000 € à Léo Lagrange Centre Est.

Dispositif d'aide à la décision en faveur des copropriétés - demande de subvention

M. F. TAILLARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la demande de subvention de la copropriété l'Albatros, pour un montant total prévisionnel de 2 478 €.

Programme d'aide à l'accession à la propriété – Labellisations à Vieilley, Serre-les-Sapins, Geneuille, Vaire et Besançon

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la demande de labellisation de :

- la société MAISONS STEPHANE BERGER pour 1 logement situé à VIEILLEY correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €,
- la société MAISONS ROCBRUNE pour 1 logement situé à SERRE LES SAPINS, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
- la société MAISONS ROCBRUNE pour 1 logement situé à GENEUILLE, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 6 000 €,
- la société MOYSE MA MAISON pour 1 logement situé à VAIRE, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 5 000 €,
- la société CARRE CENTRE EST pour 11 logements situés à BESANCON, correspondant à un engagement prévisionnel maximum du Grand Besançon de 66 000 €.

Programme d'aide à l'accession à la propriété - Demandes de subvention

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur la demande de subvention de :

- Monsieur et Mme BANCEL correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 6 000 €,
- Monsieur MARLINGE et Mme LEOUBE correspondant à un engagement prévisionnel maximum de 5 000 €.

Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé (dispositifs AAPEL et PAMELA) - Demandes de subvention (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur :

- les 26 demandes de subvention AAPEL propriétaires-occupants, pour un montant total prévisionnel de 158 036 € (dont une subvention de 3 498 € à MM COMMERCON qui annule et remplace la subvention de 2 934 € accordée par le Bureau du 3 mai 2018),
- les 2 demandes de subvention PAMELA, pour un montant prévisionnel de 3 150 €,
- la demande de prorogation du délai de validité, pour 1 an, de la subvention de 7 200 € attribuée à M. IBARRA FUENTEALBA et Mme MOUQUOD par délibération du Bureau du 1^{er} décembre 2016.

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association SOLIHA AIS

M. F. TAILLARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 7 800 € à SOLIHA AIS au titre de l'exercice 2018.

Programmation des agréments PLS 2018 « logements ordinaires »

M. R. STEPOURJINE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur la demande d'agréments de Néolia pour la construction de 2 logements de type PLS « logements ordinaires » situés à Besançon, rue Phisalix,
- s'est prononcé favorablement sur la demande d'agréments de Néolia pour 9 logements de type PLS (déjà construits mais initialement destinés à l'accession), situés à Besançon, place des Nations,
- a autorisé Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions d'agrément correspondantes.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Fonds d'aide aux manifestations sportives : Reconstitution du dispositif Ambassadeurs Grandes Heures Nature

A l'unanimité, le Bureau :

- s'est prononcé favorablement sur l'attribution des subventions suivantes dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » :
 - 2 000€ à Christophe GUERRIN,
 - 2 000€ à Paul FONTAINE,
 - 2 000€ à Thibaut BARONIAN,
 - 2 000€ à Marlène DEVILLEZ,
 - 2 000€ à Julie BRESSET,
 - 2 000€ à Nao MONCHOIS,
 - 2 000€ à Sange SHERPA,
- a autorisé Monsieur le Président à signer les contrats de partenariat à venir.

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

INTERMED – Soutien à l'opération « Agir en proximité dans les territoires »

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur le soutien du Grand Besançon à INTERMED à hauteur de 1 600 € pour l'opération précitée.

Enseignement supérieur et Recherche - Diffusion de la culture scientifique et technique - Soutien à l'Observatoire des Sciences de l'Univers (OSU THETA)

MM. A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau s'est prononcé favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Université de Franche-Comté pour accompagner la découverte de l'Observatoire des Sciences de l'Univers.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le SIEEEN

A l'unanimité, le Bureau :

- a accepté les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés,
- a autorisé l'adhésion de la CAGB en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé de gaz naturel et des services associés,
- a autorisé M. le Président à signer l'acte constitutif du groupement de commandes,
- a autorisé le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la CAGB et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- a prévu dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- a donné mandat au SIEEEN pour collecter les données relatives aux sites répertoriés dans le fichier des besoins ou annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Préfecture du Doubs
Reçu le **21 DEC. 2018**

Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

